

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant Mona Lizotte | Numéro de permis 2006862 | Date d'inspection Le 20 novembre 2023 | |
| Nom de l'établissement Garderie Le p'tit monde des enfants | | Numéro de téléphone (506) 992-3702 | |
| Adresse 695 rue Principale Clair NB E7A 2H3 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. | 21 | 06 oct. 2023 | 20 nov. 2023 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La planification a été redébuter. Ne pas oublier de maintenir. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas. | 24(1)(c)(v) | 29 sept. 2023 | 17 oct. 2023 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Reçu conformité par courriel. | | | |

| |
|---|
| Commentaires généraux |
| Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des effets personnels, des espaces de rangement et de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements) Les enfants sont à l'extérieur lors de ma visite. |

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 novembre 2023

Date

original signé par
Kristelle Lizotte

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 novembre 2023

Date